

PREVENTEO

CHARTRE ÉTHIQUE

Retrouvez-nous sur LinkedIn :



PRÉAMBULE

Parce que nous aidons, en France et à l'international, nos clients à améliorer durablement leur performance sociale, environnementale et économique par la mise à disposition d'une plateforme et de services de pilotage du système de management, nous avons pleinement conscience de la nécessité d'intégrer des de telles préoccupations éthiques à nos activités.

En ce sens, nous sommes convaincus que le respect de cette charte est un élément clé de réussite à long terme en ce qu'il tend à instaurer la confiance et la crédibilité auprès de nos clients, de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux.

*Fort de ce constat, **PREVENTEO** et l'ensemble de ses collaborateurs adoptent au quotidien une démarche responsable par le biais de la présente charte éthique dont ils se sont engagés à respecter l'ensemble des principes énoncés.*

Ces règles ne sont pas destinées à se substituer aux lois et règlements en vigueur mais visent à définir des objectifs responsables qui, au-delà de tout cadre légal, témoignent d'un engagement volontaire de mettre en place une politique responsable fondée sur des valeurs communes fondamentales.

Dans une démarche de responsabilisation, et parce que le respect des principes éthiques est l'affaire de tous, PREVENTEO invite les collaborateurs à un dialogue social actif, dans le respect de chacun.



RESPECT DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Garantir le respect des droits humains et la sécurité des collaborateurs

VEILLER À LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

PREVENTEO considère que l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs est un **pilier essentiel** dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale. Ainsi, de la réalisation de formations périodiques à l'achat de matériel bureautique ergonomique, en passant par la consultation des représentants du personnel sur les sujets de santé et de sécurité, tout est mis en œuvre pour fournir un environnement de travail **sûr et sain**.

Nous nous engageons à **prévenir** les accidents et les maladies professionnelles en identifiant et en évaluant les risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Nous prenons les mesures nécessaires pour éliminer ou réduire les risques identifiés.

Par ailleurs, PREVENTEO s'efforce de maintenir des conditions de travail **favorables** dans l'objectif de garantir le bien-être de ses collaborateurs.

Conscient que la diversité stimule la pensée novatrice et aide à créer une culture d'inclusion qui profite à chacun et chacune, **PREVENTEO n'exerce ni ne tolère aucune discrimination**, pour quelque cause que ce soit, qui serait notamment fondée sur l'apparence physique, l'origine, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état de santé, le handicap, l'identité de genre, l'âge etc.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Aussi, PREVENTEO s'engage à **respecter l'égalité des chances** et à veiller à un traitement équitable dans ses relations avec ses collaborateurs, ses clients et ses prestataires ; et s'efforce de promouvoir l'embauche de seniors et le respect d'un effectif paritaire.

La **lutte contre les discriminations** s'opère aussi bien durant les processus de recrutement et de passation de marchés, que durant toute l'exécution du contrat. Ce principe est étendu à chaque collaborateur qui se doit ainsi de respecter les droits et les opinions de ses collègues ainsi que leurs considérations ethniques, culturelles ou de toute autre nature, tant que celles-ci demeurent conformes au droit et à la morale.

Comme gage d'engagement dans la lutte contre l'exclusion du monde du travail, l'ensemble de nos locaux est de plain-pied afin de **faciliter** l'accueil de personnes à mobilité réduite. De même, la papèterie est achetée à une entreprise adaptée qui permet à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle salariée.

LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT

Aucune forme d'harcèlement ne saurait être tolérée, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel, de harcèlement moral, d'agissements sexistes ou de toute autre forme de comportement abusif.

PREVENTEO considère en outre que la lutte contre le harcèlement est une responsabilité partagée par tous les collaborateurs, et s'engage à encourager les employés à **signaler** tout comportement inapproprié ou abusif. A ce titre, tout collaborateur qui s'estimerait victime d'harcèlement en informerait sa hiérarchie, afin qu'une enquête soit rapidement menée et que des mesures soient prises pour protéger les victimes.

Parce que chacun a droit au **respect** et à la **dignité**, tout manquement à ces règles peut conduire à des sanctions disciplinaires.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Prendre conscience du caractère indispensable de la protection de l'environnement

Nous nous engageons à respecter les lois et les réglementations **environnementales** en vigueur en cherchant à dépasser les exigences minimales.

PREVENTEO a également à cœur de **limiter autant que possible l'impact environnemental** lié à son activité, notamment par la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. La digitalisation permet la politique "**zéro papier**" que nous nous appliquons.

A titre d'exemples, les bonnes pratiques suivantes sont mises en place :

- nous limitons désormais nos déplacements à 1 à 2 rencontres(s) physique(s) annuelle(s) au profit de visio-conférences ;
- nous avons recours au télétravail de nos collaborateurs afin de réduire le trafic pendulaire ;
- nous pratiquons un usage raisonné des mails pour limiter nos émissions de CO2.

Par ailleurs, par les logiciels qu'il propose, PREVENTEO met ses compétences et son savoir-faire au service de ses clients pour les **aider à diminuer leur empreinte environnementale** et à **atteindre leurs objectifs de durabilité** ; témoignant d'une volonté de participer activement à la protection de l'environnement.

T RESPECT DES RELATIONS CONTRACTUELLES

Bâtir une relation de confiance avec nos clients fondée sur des rapports solides et durables

PREVENTEO s'engage à placer les besoins des clients au centre de ses préoccupations en leur proposant des solutions adaptées et équitables, tout en assurant une croissance continue et durable. L'objectif est de construire avec chacun de nos clients des **relations pérennes**, fondées sur une approche partenariale et une confiance réciproque. En tant que partie prenante des écosystèmes de nos clients, nous sommes particulièrement attentifs au respect des bonnes pratiques des affaires.

Nous nous assurons également de **garantir un traitement équitable et transparent** à tous nos clients, en mettant en place des pratiques éthiques et responsables. En ce qui concerne les fournisseurs et prestataires, PREVENTEO vise à les sélectionner en fonction de leur qualité, de leur performance, et de leur adéquation aux besoins.

Il est demandé aux collaborateurs d'agir de manière **professionnelle, honnête et impartiale** et de prendre en compte les intérêts de nos clients, afin d'encourager ces derniers à utiliser avec confiance les services que nous proposons.

T RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Respecter la vie privée, les données personnelles et le secret des affaires

PREVENTEO est fier de maintenir une culture de confiance et de respect. La **confidentialité** est au cœur de notre métier et nous sommes déterminés à assurer une totale confidentialité dans le **traitement des informations confidentielles et sensibles** de nos clients, de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux.

Nous croyons que la confidentialité est un droit fondamental et nous sommes engagés à respecter la vie privée de chacun. Dans ce cadre, nous sommes engagés à utiliser les informations de manière responsable et à ne les utiliser que dans le cadre de nos activités commerciales. **Nous ne vendons pas, ne louons pas et ne partageons pas les informations avec des tiers.** Par ailleurs, PREVENTEO assure la transmission aux parties prenantes d'une **politique de protection des données à caractère personnel**, dont notre délégué à la protection des données désigné en ce sens est garant, et visant à fournir des informations relatives aux traitements des données mises en œuvre.

Aussi, les collaborateurs sont tenus de s'assurer que toute information non publique demeure **strictement confidentielle**, sauf si leur diffusion publique est expressément autorisée. Ces derniers sont régulièrement sensibilisés sur l'importance de la confidentialité et de la protection des données personnelles, notamment appliquées à notre domaine d'activité.



RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

Assurer l'honnêteté, la transparence et la licéité des actions et des comportements en toutes circonstances

PREVENTEO s'attache aux valeurs d'**honnêteté**, d'**intégrité**, de **confiance** et d'équité dans ses relations avec ses collaborateurs, clients, partenaires, prestataires et fournisseurs, et veille à ce que chaque décision soit prise de manière objective, sans considération personnelle.

À ce titre est notamment **proscrit tout acte de corruption**, qu'il soit passif ou actif ainsi que tout recours au blanchiment d'argent ou à la concurrence déloyale. Sur ce point et au-delà de tout engagement éthique, l'auteur de ces faits s'expose aux sanctions applicables par la législation en vigueur.

**LUTTER CONTRE
LA CORRUPTION**

Par ailleurs, les collaborateurs s'engagent à ne pas recevoir de cadeaux ou avantages, pécuniaires ou autres, ni aucune invitation de toute nature **visant à influencer** leurs prises de décision ou pouvant remettre en cause l'intégrité, l'honnêteté ou l'impartialité du donateur ou de son bénéficiaire. Il est **interdit** pour tout collaborateur de fournir directement ou indirectement à une tierce partie des avantages indus, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit, qui auraient notamment pour but de favoriser une relation commerciale ou d'obtenir des faveurs d'un tiers.

AGIR DANS LA LOYAUTÉ ET LA LICÉITÉ

L'obtention de nouveaux marchés ou la conclusion de nouveaux contrats commerciaux repose uniquement sur l'emploi de moyens **légaux** et **moraux** ainsi que sur un strict respect des procédures de passation de marchés et contrats.

Les collaborateurs sont tenus d'un **devoir de loyauté** et s'assurent d'agir de bonne foi vis-à-vis des parties prenantes. L'utilisation de moyens d'action pour des activités illégales ou qui vont à l'encontre des intérêts des clients ou de PREVENTEO est strictement interdite.

Enfin, il convient d'éviter au maximum toute situation menant ou pouvant mener à un **conflit d'intérêts**, lié par exemple à la confrontation entre les intérêts personnels d'un collaborateur et ceux de PREVENTEO ou d'une partie prenante. En cas de survenance d'un tel conflit, sont mises en place des **mesures d'identification et de signalement**, avant d'agir pour sa résolution pour laquelle est privilégiée la médiation.

Etablie le 27 Mars 2023

Lu et approuvé

